

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Courriel de réception des soumissions

bids-offres@conseildesarts.ca

DEMANDE DE PROPOSITION

Destinataire :

Conseil des arts du Canada

Nous faisons par les présentes une offre au Conseil des arts du Canada, conformément aux conditions énoncées ou mentionnées aux présentes ou dans les pièces jointes aux présentes, pour la vente des biens et services énumérés aux présentes et dans les pièces jointes aux prix indiqués dans les instruments susmentionnés.

Titre <i>Cadre des compétences de l'entreprise</i>		Date 12 avril 2024
N° de l'invitation CCA005HROD		
N° de la modification 001		
No. de référence du client(e) CCA005HROD		
L'invitation prend fin à : 14 h 00 HAE (Heure normale de l'Est) le : 3 mai 2024		
F.A.B. Destination	Taxes Voir ci-inclus	Droits Voir ci-inclus
Destinations des biens et services Voir ci-inclus		
Instructions Voir ci-inclus		
Adresser toute demande de renseignements à : Courriel : bids-offres@conseildesarts.ca		

La modification de cette demande de proposition vise à répondre aux questions posées par les soumissionnaires et à modifier la demande de proposition.

Q1 : Dans l'énoncé des travaux, sous les sections 1.0 et 3.0, il est précisé que "le nouveau cadre comprendra des compétences de base assorties de définitions et des indicateurs comportementaux avec des niveaux de compétence définis par famille d'emplois et/ou fonction". Devons-nous supposer que la notion de "par niveau de travail" est implicite, c'est-à-dire qu'elle comprendrait des indicateurs comportementaux reflétant différents niveaux hiérarchiques ?

R1 : La notion de "par familles d'emplois et/ou fonctions" utilisée dans les sections 1.0 et 3.0 implique des groupes d'emplois apparentés qui partagent des compétences similaires (par exemple, famille d'emplois administratifs et de soutien) et/ou des fonctions (par exemple, technologie de l'information et gestion) qui comprennent des emplois à différents niveaux de la hiérarchie.

Q2 : Pour le critère technique coté par points C1, est-ce que le terme "secteur privé" exclut toutes les organisations publiques ou parapubliques, et pourrait inclure toutes les autres organisations, telles que les organisations à but lucratif et non lucratif qui ont des certificats de constitution délivrés par Industrie Canada (par exemple) ou par d'autres instances gouvernementales?

A2: La demande de proposition a été modifiée tel qu'indiqué dans la section 2 ci-dessous.

Q3 : Est-ce possible de consulter les cadres de compétences actuels du Conseil des arts?

A3: Oui, ces documents sont désormais publiés en tant que documents complémentaires sur AchatsCanada.

Q4: Le critère obligatoire M1 et les critères techniques cotés par points C1 et C2 exigent que les soumissionnaires fournissent entre 1 et 3 descriptions de projets. Est-ce que les mêmes projets peuvent être utilisés pour les trois (3) critères si chacun d'entre eux répond aux exigences?

A4: Oui, les mêmes projets peuvent être utilisés pour tous les critères, à condition que le(s) projet(s) réponde(nt) aux exigences.

Q5 : Les critères M1, C1 et C2 exigent tous que l'expérience du projet ait été acquise au cours des trois dernières années. Certaines organisations peuvent avoir eu peu d'occasions de mener à bien de tels projets au cours de la pandémie de Covid-19, ce qui correspond à cette période. Cette restriction actuelle pourrait entraîner un nombre limité de réponses à la demande de proposition, et en une procédure d'approvisionnement peu compétitive. Par conséquent, le Conseil des arts pourrait-il envisager l'élargissement de la limitation de la période de trois (3) ans à cinq (5) ans ou même à sept (7) ans) pour M1, C1 et C2 ?

A5 : La demande de proposition a été modifiée tel qu'indiqué dans la section 2 ci-dessous.

2. **Modifications apportées à la demande de proposition initiale :**

1) **À la section 1.1 de l'annexe C, critère M1 :**

Supprimer :

Fournir trois (3) exemples de projets réalisés au cours des trois (3) dernières années ayant consisté à :

Remplacé par :

Fournir trois (3) exemples de projets réalisés au cours des cinq (5) dernières années ayant consisté à :

2) **À la section 2.1 de l'annexe C, critère C1 :**

Supprimer:

Fournir un (1) exemple de projet réalisé au cours des trois (3) dernières années ayant consisté à :

Remplacé par :

Fournir un (1) exemple de projet réalisé au cours des cinq (5) dernières années ayant consisté à :

3) **À la section 2.1 de l'annexe C, critère C1:**

Supprimer :

- Élaborer un cadre de compétence dans le secteur artistique ou le secteur privé à l'aide d'une méthodologie structurée et consultative, notamment en consultant les parties prenantes. La méthodologie doit avoir consisté en un processus itératif comprenant des étapes clés.

Remplacé par :

- Élaborer un cadre de compétence dans le secteur artistique ou le secteur privé* à l'aide d'une méthodologie structurée et consultative, notamment en consultant les parties prenantes. La méthodologie doit avoir consisté en un processus itératif comprenant des étapes clés.

*Le secteur privé exclut toutes les organisations publiques et parapubliques, mais inclut les organisations à but lucratif et non-lucratif.

4) **À la section 2.1 de l'annexe C, critère C2 :**

Supprimer :

Fournir un maximum de deux (2) projets réalisés au cours des trois (3) dernières années, ayant consisté à :

- Élaborer des cadres de compétences pour un ministère, une agence ou un organisme du gouvernement fédéral à l'aide d'une méthodologie structurée et consultative, notamment en consultant les parties prenantes. La méthodologie doit avoir consisté en un processus itératif comprenant des étapes clés.

Remplacé par :

Fournir un maximum de deux (2) projets réalisés au cours des cinq (5) dernières années, ayant consisté à :

- Élaborer des cadres de compétences pour un ministère du gouvernement fédéral, une agence fédérale ou une société d'État à l'aide d'une méthodologie structurée et consultative, notamment en consultant les parties prenantes. La méthodologie doit avoir consisté en un processus itératif comprenant des étapes clés.

5) **À la Partie 3, section 3.1.1 de la demande de proposition :**

Supprimer :

Section IV : Informations complémentaires - Une copie électronique (PDF) envoyée par courrier électronique

Toutes les autres exigences demeurent inchangées.